

Environnement | Eau potable : une concertation pour creuser le projet du champ captant des Landes du Médoc



14 puits de forage de 250 mètres de profondeur sur une superficie de 20 000 m² située entre les communes de Saumos et du Temple en Gironde. Une station de pompage, des unités de réserve, une station de traitement de l'eau puis 30 km de canalisations via Le Temple, Salaunes, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle et Mérignac. Voilà le portrait du projet de champ captant d'eau potable des Landes du Médoc porté par Bordeaux Métropole. Pour un investissement total de 60M€, l'ambition autour de ce projet est de « mieux répartir les prélèvements de la ressource en eau souterraine à l'échelle de la Gironde et retrouver un équilibre dans la gestion collective de l'eau ». L'objectif en effet est de pallier la sur-exploitation de la nappe Eocène située sous les pieds de l'agglomération bordelaise. Une concertation préalable du public démarre.

A entendre Sylvie Cassou-Schotte, vice présidente de Bordeaux Métropole, en charge de l'eau et de l'assainissement, le département de la Gironde est « chanceux » ; il ne manque pas d'eau ni en quantité, ni en qualité. Mais, pour autant, tout reste une question d'équilibre : la nappe phréatique Eocène, située sous la métropole est sur-exploitée au regard de sa capacité à régénérer.

Cette nappe fournit en effet l'essentiel de l'eau potable consommée dans l'agglomération bordelaise et ses territoires voisins. Chaque année, un prélèvement de 48 millions de m³ y sont prélevés. C'est 10 millions de m³ de trop par rapport à son rythme naturel de renouvellement. « Aujourd'hui nous puisons au-delà de la reconstitution de la nappe, donc si on veut éviter un cataclysme écologique d'ampleur, il faut puiser ailleurs », synthétise Alain Anziani, le président de Bordeaux Métropole.

L'alimentation en eau potable de 2 girondins sur 3

Cet « ailleurs » c'est donc dans le Sud Médoc qu'il a été identifié, après plusieurs années d'études foncières sur le département. « Nous allons puiser dans l'Oligocène des Landes du Médoc, non pas pour consommer plus d'eau mais bien pour économiser l'éocène sous nos pieds. C'est une manière de préserver l'avenir car l'eau souterraine ne se régénère pas dans les mêmes temps

selon son niveau » détaille Sylvie Cassou-Schotte.

Or la perte d'une ressource serait dommageable pour l'ensemble du département appuie quant à elle, Fabienne Buccio, Préfète de la Gironde. D'autant souligne à son tour, Hervé Gillé, conseiller départemental et sénateur que certains territoires n'ont d'autres sources d'approvisionnement viables que l'Éocène, à l'image du Libournais et du Nord Gironde.

Avec ce projet de champ captant, c'est bien l'idée d'envisager une gestion durable des ressources qui est à l'oeuvre. « L'enjeu, selon la représentante de l'Etat, est d'adapter la gestion de la ressource en eau potable à la répartition démographique départementale ». Y seraient donc captés, en plus d'une poursuite indispensable des efforts sur les économies d'eau potable, millions de m³ par an en substitution de la sur-exploitation de l'Éocène.

Ce prélèvement irait pour 60% à destination de la Métropole, ainsi que de l'Entre-deux-Mers et le Sud de l'agglomération pour 40%, soit 905 000 habitants du Département. Une contribution directe à l'alimentation en eau potable de 2 girondins sur 3. Le reste de la population girondine, et notamment donc les habitants du Libournais et du Nord Gironde, pourraient ainsi rester alimentés en eau potable grâce à la nappe de l'Éocène, sans risque de surexploitation.

Nécessité d'un dialogue scientifique et citoyen

Un projet d'ampleur qui ne manque pas, déjà, de faire réagir au regard d'une part d'enjeux environnementaux liés aux chantiers de la forêt à l'implantation des forages, mais aussi d'enjeux économiques pour la sylviculture, le champ captant étant situé au cœur de la forêt d'exploitation du Médoc. Face aux inquiétudes des sylviculteurs, Guillaume Choisy, directeur général de l'Agence de l'eau de la Gironde qui porte une subvention de 30,5M€ sur l'investissement total, rappelle que l'INRAE (Institut National de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) a réalisé une simulation de l'évolution de la production de pin maritime pour la période 2021 – 2099. « Celle-ci a conclu que le niveau de la nappe baisserait de 5 cm. Les racines d'un pin sont tout à fait capables de creuser 5 cm de plus pour trouver l'eau sans que ça n'ait de conséquence sur leur croissance ». Afin de répondre à ces inquiétudes, il est par ailleurs prévue qu'une commission d'évaluation scientifique soit également mise en place dans la phase de chantier puis d'exploitation du site, afin de suivre les éventuels impacts du projet, précisent Sylvie Cassou-Schotte et Fabienne Buccio.

Toujours est-il qu'au regard de l'ampleur du projet, celui-ci nécessite d'être soumis « au dialogue scientifique et citoyens », pour la préfète en accord avec les représentants de Bordeaux Métropole, maître d'ouvrage du projet. C'est pourquoi une concertation citoyenne, préalable à toute procédure juridique contraignante, a démarré le mardi 26 octobre et pour une durée de 6 semaines jusqu'au 8 décembre prochain.

Comme le détaille Marianne Azario, une des deux garantes de la concertation désignées par la Commission nationale du débat public pour veiller la qualité de ce débat et de l'information livrée au public sur ce projet, cette consultation préalable est « un moment dans la vie d'un projet, suffisamment en amont de la décision qui sera à prendre, pour que le public puisse questionner pourquoi, le comment, le quoi d'autre, les impacts du projet... ».

5 réunions publiques

Un dispositif de concertation « pluriel » décrit-elle, avec plusieurs points d'entrée possibles pour le public souhaitant participer au débat : en ligne via une plateforme participative numérique dédiée, par mail (à concertation@bordeaux-metropole.fr).

Enfin cette concertation préalable sera rythmée par 5 débats publics, ainsi qu'un débat sous format vidéos sur la chaîne YouTube de Bordeaux Métropole. Par ailleurs les 5 réunions publiques dont la première se tient le 9 novembre à la salle des fêtes de Lacanau, pourront aussi être suivies en distanciel à l'adresse indiquée Marianne Azario.

Côté calendrier, les garantes rendront leur bilan un mois après la fin de la concertation. Si le maître d'ouvrage choisit de poursuivre le projet, la concertation se poursuivra elle aussi par une instruction réglementaire prévue en 2022 – 2023, une enquête publique en 2023, puis viendra le temps des travaux entre 2023 et 2025 pour une mise en service en 2025.



Solène Méhaignier

